

# Règlement du Concours

## Article 1 - Organisateur

Brüel & Kjaer France SAS organise le Concours " TP Acoustique & Vibrations - Enseigner c'est partager! ". Ce concours bénéficie du soutien du comité d'organisation et des organisateurs du Colloque Vibrations, Chocs et Bruit 2010 (VCB 2010 : [www.vcb2010.fr](http://www.vcb2010.fr))

## Article 2 - Thèmes du Concours :

L'objectif consiste à développer une session de Travaux Pratiques avec les contraintes suivantes :

Ces Travaux Pratiques doivent être orientés vers la compréhension des phénomènes physiques dans le domaine expérimental de l'acoustique et/ou des vibrations et doivent être destinés à la formation d'étudiants de niveau équivalent DUT, Licence, Master ou Doctorat.

## Thèmes techniques concernés par le concours :

- Dynamique des structures expérimentale
- Analyse modale
- Mesure Acoustique
- Mesures de bruit dans l'environnement
- Bruits ou vibrations au poste de travail
- Acoustique du bâtiment
- Acoustique des salles
- Intensimétrie acoustique
- Antennerie acoustique
- Puissance acoustique
- Qualité acoustique
- Equilibrage
- Machines tournantes
- Corrélation et recalage calculs/essais
- Contrôle ou Mesure de vibrations
- Bruit de passage
- Analyse de voies de transfert
- Prédiction de modifications de structures

## Article 3 - Participants

Le Concours est ouvert aux **Écoles et Universités et plus généralement aux établissements d'enseignement publics ou privés basés sur le territoire français** pouvant justifier, dans leur programme de formation, de la présence d'au moins un cours abordant l'étude de phénomènes acoustiques et/ou vibratoires et justifiant la mise en place d'une session de Travaux Pratiques expérimentaux sur ce thème.

Chaque établissement participant devra nécessairement former une équipe. L'équipe minimum sera constituée d'un professeur et d'un autre membre du personnel de l'établissement. Un maximum de 3 équipes par établissement sera accepté. Les membres d'une même équipe devront être issus du même établissement. Chaque équipe pourra présenter jusqu'à 2 projets.

## Article 4 - Calendrier

Le dépôt de candidature pour la déclaration du projet, devra être faite au plus tard le **14 mai 2010**.

La clôture des dossiers est fixée au **4 juin 2010 12h00**.

## Article 5 - Conditions d'inscription

Le formulaire d'inscription sera disponible, sur demande, par email à [info.fr@bksv.com](mailto:info.fr@bksv.com) ou en téléchargement depuis le site [www.bksv.fr](http://www.bksv.fr), rubrique "Événements". Les inscriptions devront être envoyées par, e-mail, à l'adresse indiquée sur le formulaire. Les participants recevront une confirmation d'inscription par email sous 15 jours.

## Article 6 - Langues utilisées

Le projet pourra être développé en français ou en anglais

## Article 7 - Critères de sélection

La sélection se fera sur :

- La qualité et l'originalité des idées, en adéquation avec le thème - (note sur 10)
- L'intérêt pédagogique (un développement sur les aspects théoriques abordés dans le TP, points de cours, rappels, ainsi que les différentes questions posées aux étudiants et les réponses détaillées) - (note sur 20)
- La présentation formelle (note sur 10)

## Article 8 - Composition du Jury

Le Grand Jury sera composé de membres du comité scientifique du Colloque Vibrations, Chocs et Bruits 2010, issus de secteur variés de l'Industrie et du monde universitaire (liste sur [www.bksv.fr](http://www.bksv.fr)). Il élira les lauréat du concours.

## Article 9 - Contenu des projets

L'ensemble du Concours sera sous forme informatique.

## Dossier d'inscription comprenant :

- La présentation de l'Équipe -CV - Lettre de motivation
- L'organisateur validera la candidature à l'examen des dossiers et communiquera un numéro de projet ainsi que l'ensemble des modèles électroniques à compléter.

## Le dossier final comportera :

- Une présentation complète du TP conforme au modèle de présentation fourni au moment de l'inscription (fichier de type Powerpoint)
- Une présentation de l'établissement,
- Une présentation du département auquel le(s) professeur(s) appartient(nen)t
- Une présentation de la formation et du ou des cours visés par le TP proposé
- Une présentation de l'équipe ainsi que de leurs CV respectifs (déjà fournie au moment de l'inscription)

## Format du dossier.

Le dossier final comportera 15 pages A4 maximum + annexes (le Jury ne prendra en compte que les 15 premières pages du dossier) et sera fourni par voie électronique

Formats acceptés:

- TP : Powerpoint (.ppt)
  - Annexes : Powerpoint(.ppt), Word (.doc) Acrobat (.pdf), Image (.jpg, .tif, .gif).
- Taille maximum du dossier: 25 Mo.

## Correspondance avec l'organisateur

Le dossier de synthèse sera à envoyer à l'adresse email indiquée sur le formulaire d'inscription. Tous les emails devront comporter dans le titre le numéro du projet.

## Article 10 - Dotations et publicité.

Les établissements dont sont issus les meilleurs projets seront récompensés de la manière suivante:

- **1er prix** : Un frontal d'acquisition de données PULSE LAN-XI 4 voies de mesure, le logiciel de mesure et d'analyse PULSE FFT associé ainsi qu'un contrat de mise à jour et support logiciel d'une durée de un an.

*Ce 1er prix se verra également doté d'une publication des noms des membres de l'équipe gagnante, de leur établissement et de leur projet (Article dans la revue internationale de Brüel & Kjaer, diffusion sur [www.bksv.fr](http://www.bksv.fr), etc.)*

- **2ème prix** : Un Microphone Multi-Champs Brüel & Kjaer Type 4961
- **3ème prix** : Un pot vibrant LDS Type V201

Les résultats seront présentés lors du Colloque Vibration, Chocs et Bruit 2010 et seront ensuite publiés sur le site [www.bksv.fr](http://www.bksv.fr). Les différents prix offerts par l'organisateur aux établissements gagnants seront mentionnés dans une rubrique du site du concours. L'organisateur assurera une large diffusion des projets sélectionnés et des coordonnées des Lauréats, suivant leur accord.

## Article 11 - Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours, sans en avoir à justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de fait.

D'autre part, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée au cas où l'accès au site Internet [www.bksv.fr](http://www.bksv.fr) ou sa consultation s'avèrerait difficile, voire impossible, pour les participants.

Règlement et litiges : la participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute contestation au présent règlement ou au concours, quelle qu'en soit sa nature, sera tranchée en dernier recours par l'organisateur.

## Article 12 - Droits d'auteurs

Projets soumis : L'organisateur fera parvenir aux auteurs un modèle d'engagement de concession de droits d'auteurs, à retourner signé afin de pouvoir mettre un place un forum de partage des projets obtenus dans le cadre de ce concours, valider la sélection et assurer la publication. Les auteurs autorisent l'organisateur à valoriser, conjointement ou indépendamment, les projets de TP soumis au concours sans limite de durée.

## Article 13 - Remboursement des frais

L'inscription au concours est gratuite. Les frais de réalisation et de déplacement éventuels ne seront pas remboursés par l'organisateur du Concours.